

# Module 5



## Prise en compte systématique de la protection de l'enfance

### Le module en un coup d'œil

#### Vue d'ensemble

Ce module examine les possibilités offertes au personnel chargé de la protection de l'enfance de mobiliser et soutenir les autres composantes de la mission dans l'exécution du mandat de protection de l'enfance de l'ONU grâce à la prise en compte systématique de ses activités. Cette prise en compte systématique est une approche visant à intégrer la protection des enfants dans les conflits armés dans tous les aspects des opérations de paix des Nations Unies, y compris les stratégies, les politiques, les formations et autres activités. Elle permet à l'ONU de tirer parti de l'ensemble du personnel de la mission – ses différents types d'expertise, ses réseaux et ses capacités – pour assurer une protection plus complète et plus efficace des enfants.

#### Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les apprenantes et apprenants seront capables :

- D'expliquer les principales approches de la prise en compte systématique de la protection de l'enfance
- D'élaborer des messages pour renforcer le soutien de la mission à la protection de l'enfance
- D'illustrer les éléments clés d'une conception efficace des formations à la protection de l'enfance pour les différentes composantes de la mission
- De proposer des options pour assurer la mobilisation des diverses composantes de la mission en faveur de la protection de l'enfance.

## Vue d'ensemble du module

**Durée : 120 minutes (2 heures)**

<b>Le module</b>	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Principales approches de la prise en compte systématique	Diapositives 3-4
Sensibilisation au sein de la mission	Diapositives 5-6
Formation des composantes de la mission	Diapositives 7-8
Options pour assurer la mobilisation des diverses composantes de la mission en faveur de la protection de l'enfance	Diapositives 9-14
<b>Activités</b>	
Activité 5.1 Discussion de groupe : Formation des composantes de la mission	Page 12
Activité 5.2 Exercice de groupe : Plan de prise en compte systématique	Page 22
Informations supplémentaires	Page 25 + fichier séparé

## Le module



*Ce module examine les mesures que peuvent prendre le personnel chargé de la protection de l'enfance pour mobiliser les autres composantes de la mission et les aider à exécuter le mandat de protection de l'enfance grâce à des activités destinées à tenir systématiquement compte de cette question. La prise en compte systématique de la protection de l'enfance vise à intégrer la protection des enfants dans les conflits armés dans tous les aspects des opérations de paix des Nations Unies, notamment dans les stratégies, les politiques, les formations et d'autres activités. Elle permet à l'ONU de mettre à profit les ressources apportées par tous les membres du personnel de la mission – différents types d'expertise, réseaux et capacités – pour assurer une protection plus complète et plus efficace des enfants.*

### **Diapositive 1 : Introduction au module 5 – Prise en compte systématique de la protection de l'enfance**

Module 5 :  
PRISE EN COMPTE  
SYSTÉMATIQUE DE LA  
PROTECTION DE L'ENFANCE

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

1

- Après une brève introduction, nous nous concentrerons sur les trois stratégies de systématisation de la prise en compte de cette question qui sont les plus

pertinentes pour vous en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance :

- La sensibilisation au sein de la mission
- La formation des autres composantes de la mission
- La réforme organisationnelle

## Diapositive 2 : Objectifs

### Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- D'expliquer les principales stratégies de prise en compte systématique de la protection de l'enfance
- D'élaborer des messages propres à renforcer l'efficacité de l'action menée par la mission en faveur de la protection de l'enfance
- De concevoir des formations à la protection de l'enfance adaptées aux différentes composantes de la mission
- De proposer des options destinées à aider les autres composantes de la mission à se mobiliser en faveur de la protection de l'enfance

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

- Ce module vise à vous permettre de mobiliser plus efficacement d'autres collègues de la mission en faveur de la protection de l'enfance. À l'issue de ce module, vous serez en mesure :
  - D'expliquer les principales stratégies de systématisation de la prise en compte de la protection de l'enfance
  - D'élaborer des messages propres à renforcer l'efficacité de l'action menée par la mission en faveur de la protection de l'enfance

## Module 5 : Prise en compte systématique de la protection de l'enfance

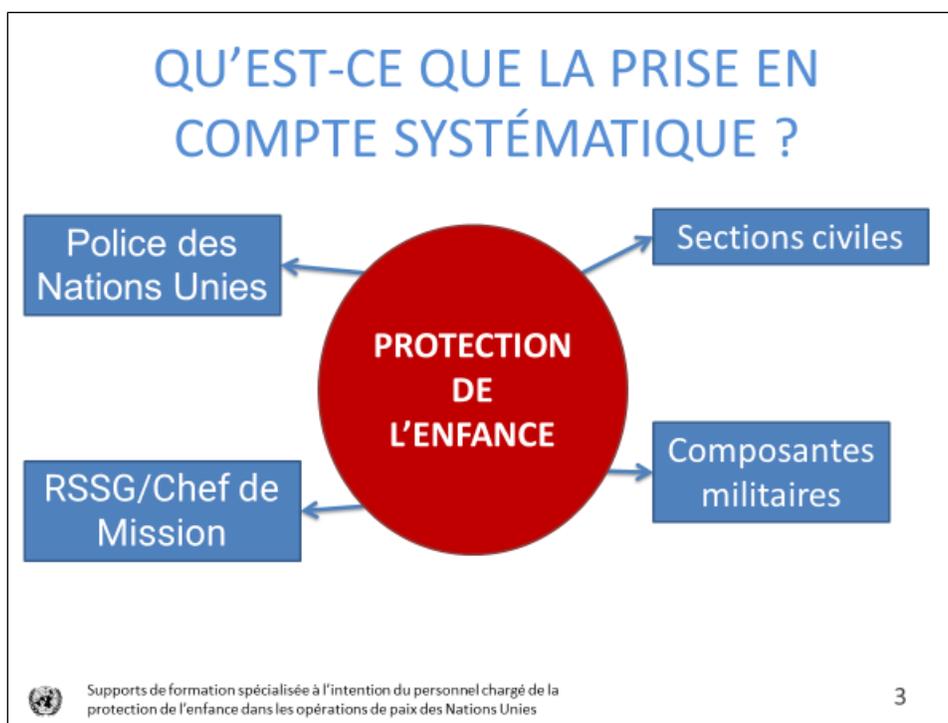
- De concevoir des formations à la protection de l'enfance adaptées aux différentes composantes de la mission
- De proposer des options destinées à aider les autres composantes de la mission à se mobiliser en faveur de la protection de l'enfance.

## Acquis d'apprentissage 5.1

---

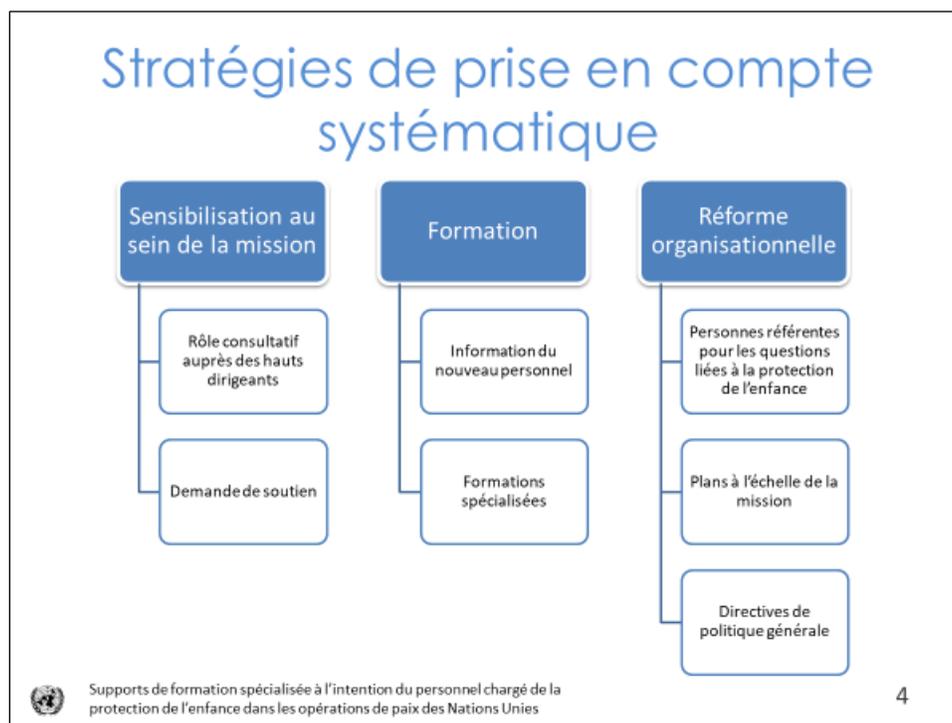
### Principales approches de la prise en compte systématique

#### Diapositive 3 : Qu'est-ce que la prise en compte systématique ?



- La prise en compte systématique de la protection de l'enfance a toujours été un aspect essentiel du travail du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies. Cependant, la *politique sur la protection de l'enfance de 2017* se concentre sur ce thème et définit clairement les fonctions et attributions de la quasi-totalité des composantes de la mission, notamment de la direction (c'est-à-dire, le Représentant spécial du Secrétaire général/chef de mission), de la Police des Nations Unies, des sections civiles et des composantes militaires. Elle impose à certaines de ces sections de désigner des personnes référentes pour les questions de protection de l'enfance. Elle légitime par ailleurs le travail de prise en compte systématique et offre un cadre pour l'intégration systématique des questions de protection de l'enfance dans l'activité de votre mission.

**Diapositive 4 : Stratégies de prise en compte de la protection de l'enfance**



- Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi certains collègues de la mission négligent les problèmes de protection de l'enfance. Il se peut par exemple qu'ils ne connaissent pas leurs fonctions et attributions sur cette question, qu'ils considèrent la protection de l'enfance comme une priorité de second rang et/ou qu'ils ne sachent pas comment l'intégrer dans leur propre activité. Il vous appartient de combler ces lacunes et de mobiliser vos collègues sur la protection de l'enfance.
- Vous pouvez utiliser trois stratégies (ou outils) pour combler ces lacunes et mobiliser vos collègues sur la protection de l'enfance :



*Au moment de la présentation des trois stratégies énumérées dans la diapositive, demandez aux apprenantes et apprenants d'énumérer quelques exemples pour chaque catégorie.*

- **La sensibilisation au sein de la mission** : convaincre les responsables ou certaines composantes de la mission de prendre en compte les questions de protection de l'enfance.
- **La formation du personnel de la mission** : renforcer les capacités du personnel de la mission afin que celui-ci puisse mieux contribuer au mandat de protection de l'enfance.
- **La réforme organisationnelle** : promouvoir une modification des stratégies, des structures et des processus de la mission afin que le personnel de celle-ci puisse finalement appliquer de lui-même une approche adaptée aux besoins des enfants. Cela suppose en général de désigner des points focaux chargés des questions de protection de l'enfance au sein des composantes, d'élaborer des plans de protection de l'enfance à l'échelle de la mission et de formuler des orientations générales.

## Acquis d'apprentissage 5.2

### Sensibilisation au sein de la mission

#### Diapositive 5 : Sensibilisation au sein de la mission

**Sensibilisation au sein de la mission**

1. Garantir la pertinence de l'action menée
2. Assurer la cohérence
3. Trouver des alliés
4. Décentraliser,  
et ...



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

5

- La section de la protection de l'enfance dispose d'un accès direct aux réunions stratégiques de prise de décision et de gestion de la mission, sur la base du mandat du Conseil de sécurité.



*Si la formation s'adresse à des personnes travaillant dans des missions « consolidées », expliquez que le (la) chef de la composante Droits de l'homme facilite l'accès direct du (de la) conseiller(ère) principal(e) pour la protection de l'enfance à la direction de la mission.*

- Cependant, l'accès seul n'est pas synonyme d'influence. En tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance, vous devez savoir comment diffuser ses messages avec efficacité dans un environnement de priorités concurrentes et de demandes urgentes.
- Voici cinq conseils pratiques à appliquer pour une action de sensibilisation interne efficace :
  - **Garantir la pertinence de l'action menée.** Veillez à ce que les problèmes de protection de l'enfance que vous abordez soient en adéquation avec le mandat de la mission et les priorités stratégiques et politiques de la mission.
  - **Assurer la cohérence.** Veillez à ce que la mission parle d'une seule voix sur les questions de protection de l'enfance. Par exemple, rappelez régulièrement à vos collègues le mandat de la mission en matière de protection de l'enfance ainsi que les messages fondamentaux sur les problématiques essentielles.
  - **Trouver des alliés.** Il vous appartient d'obtenir le soutien de collègues disposés à soutenir les efforts de protection de l'enfance et capables de le faire depuis leur position unique au sein de la mission. À titre exemple, la direction de la mission sera davantage encline à organiser un vol spécial pour une mission sur le terrain si plusieurs composantes civiles en font simultanément la demande.
  - **Décentraliser.** Rendez visite aux chefs des bureaux régionaux et entretenez-vous avec eux sur les questions de protection de l'enfance afin qu'ils puissent entreprendre des actions de sensibilisation efficaces à leur niveau.



*Invitez les membres du groupe à évoquer des situations où ils ont mis en œuvre l'un de ces conseils ou constaté l'intérêt d'y recourir. Soyez prêt à donner des exemples tirés de votre propre expérience en mission.*

*Demandez aux apprenantes et aux apprenants de deviner quel est le dernier conseil pour la sensibilisation dans le cadre de la mission, avant de passer à la diapositive suivante.*

## Diapositive 6 : Tirer parti du programme du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés



- **Exploiter les composantes stratégiques de la mission.** Les opérations de paix des Nations Unies œuvrent à la fois aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique (voir diapositive). Si le personnel chargé de la protection de l'enfance mène la plupart des actions de prise en compte systématique aux niveaux opérationnel et tactique, il faut garder à l'esprit le fait que d'autres canaux vous permettent d'agir sur les niveaux stratégique et politique, notamment par l'intermédiaire de rapports soumis au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et en travaillant avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.



*Invitez les membres du groupe à évoquer des exemples de recours au niveau stratégique pour la sensibilisation et faites le lien avec le module 2, Surveillance et communication de l'information.*

## Acquis d'apprentissage 5.3

---

### Formation des composantes de la mission

#### Activité 5.1

Discussion de groupe : Formation des composantes de la mission

#### Diapositive 7 : Discussion de groupe : Formation des composantes de la mission

Discussion de groupe : formation des composantes de la mission

1. Quelles sont les composantes de la mission auxquelles vous dispensez actuellement une formation, et sur quels sujets ?
2. Que pourriez-vous faire pour améliorer la formation ?
3. Comment savoir si votre formation est efficace ?



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

7



*Les apprenantes et apprenants examineront la conception de formations répondant aux besoins de leur public cible.*

**DURÉE** : 30 minutes

**INSTRUCTIONS :**

- Animez une discussion de groupe en vous basant sur les questions figurant dans la diapositive. Soulignez les messages clés suivants, pendant ou après la discussion :
  - **La nécessité d'adapter la formation à des publics divers** : le personnel chargé de la protection de l'enfance doit recueillir des informations pertinentes concernant son public cible (par ex., ses origines, ses capacités, ses motivations, ses besoins), en particulier lorsqu'il prépare des formations plus longues et plus spécialisées. Les formateurs pourront par exemple s'entretenir au préalable avec certains apprenantes et apprenants ou diffuser une courte enquête pour évaluer les besoins, les niveaux de compétences et de connaissances, les préférences linguistiques, etc.
  - **La possibilité d'utiliser des modules de formation standard le cas échéant** : le département des opérations de paix a élaboré une formation spécialisée pour les membres de la Police et les soldats de la paix des Nations Unies, principalement pour le personnel militaire et les membres des unités de police constituées. Le personnel chargé de la protection de l'enfance peut tirer parti de ces exposés et des exercices pratiques qui les accompagnent pour concevoir leurs propres supports didactiques. Un aperçu de ces séances de formation ainsi que des références figurent dans le *Manuel* (section 3.3.3, tableau 2).
  - **La nécessité d'évaluer et d'actualiser les formations** : le personnel chargé de la protection de l'enfance doit systématiquement évaluer les formations qu'il a dispensées afin d'améliorer les activités à l'avenir. Par exemple, il peut interroger directement les participants sur leur expérience, ou les inviter à remplir des formulaires de retour d'information à l'issue de la formation (voir le modèle dans le *Manuel*, annexe 3). Dans la mesure du possible, le personnel chargé de la protection de l'enfance doit assurer un suivi sur le terrain 1 à 2 mois après la formation, pour savoir si et comment les participants mettent en œuvre les connaissances et compétences acquises lors de la formation. Sur la base de ces retours d'information, il pourra procéder à des ajustements pour les formations futures.



*Les formations sont un des moyens de mieux faire comprendre l'activité de protection de l'enfance aux composantes de la mission. Une autre solution efficace pour parvenir à une prise en compte systématique de la protection de l'enfance consiste, pour les spécialistes en la matière, à travailler aux côtés d'autres composantes de la mission, par exemple, en accompagnant des collègues des affaires civiles, de la Police des Nations Unies, des observateurs militaires et d'autres acteurs lors de missions de surveillance ou de sensibilisation. Ces autres composantes découvriront ainsi le fonctionnement de l'activité de protection des enfants dans la pratique et la contribution qu'elles peuvent apporter à ces efforts.*

### Diapositive 8 : Conseils pratiques pour l'exécution des activités de formation

## CONSEILS PRATIQUES POUR L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS DE FORMATION

- Structurez votre exposé
- Contextualisez et adaptez le contenu
- Faites participer l'assemblée
- Utilisez des supports visuels
- Rédigez des documents à distribuer
- Assurez la coordination avec les collègues
- Soyez inclusifs



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 8

- Toute formation doit être non seulement bien conçue mais aussi bien dispensée. Voici quelques conseils pratiques à cet effet :
  - **Structurez votre exposé.** Commencez votre exposé par un aperçu des principaux points du module et concluez par un court résumé.

- **Contextualisez le contenu.** Relatez des faits, des tendances et des expériences propres au contexte spécifique de la mission et de la région dans laquelle les personnes qui suivent la formation sont affectées.
- **Adaptez le contenu au public.** Évoquez leurs fonctions spécifiques dans la protection de l'enfance et comment celle-ci est en lien avec leur travail quotidien.
- **Faites participer l'assemblée.** Demandez aux participantes et participants de faire part de leur avis et de leur expérience, recourez à des exercices et à des méthodes interactives, en particulier pour les séances plus longues (par ex., des simulations, des jeux de rôle, des discussions en petits groupes suivies d'une séance d'analyse).
- **Utilisez des supports visuels.** Les supports multimédias et visuels (par ex., les photos, les films, les graphiques, les tableaux blancs) permettent de renforcer les points clés et d'illustrer les concepts complexes.
- **Distribuez des documents.** Utilisez des feuillets d'information contenant des informations clés liées à l'exposé (par ex., les tendances, les lignes directrices, les listes de contrôle) et les coordonnées du point focal ou des points focaux chargés des questions de protection de l'enfance. Dans la mesure du possible, travaillez en coordination avec le Groupe des questions de genre et avec le point focal pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'élaborer des outils et des documents communs.
- **Travaillez en coordination avec les collègues concernés.** Invitez les collègues qui travaillent sur les thématiques de protection ou de droits de l'homme à participer à la formation.
- **Soyez inclusifs.** Soyez attentifs au fait que certains participants peuvent être en situation handicap.

## Acquis d'apprentissage 5.4

---

Options pour assurer la mobilisation des diverses composantes de la mission en faveur de la protection de l'enfance

### Diapositive 9 : Objet des réformes organisationnelles

### Objet des réformes organisationnelles

Les réformes organisationnelles menées en vue de la prise en compte systématique de la protection de l'enfance dans les missions visent à :

- Donner au personnel concerné de la mission les moyens d'appliquer des approches adaptées aux enfants
- Contribuer à la mémoire institutionnelle de l'organisation en matière de protection de l'enfance
- Susciter l'adhésion du personnel de la mission au mandat de protection de l'enfance

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 9

- Nous avons abordé deux outils de prise en compte systématique de la protection de l'enfance : la sensibilisation au sein de la mission et la formation du personnel. Passons maintenant à l'outil potentiellement le plus efficace : la réforme organisationnelle.



*Demandez aux participantes et participants en quoi consistent les réformes organisationnelles menées dans le contexte de la prise en compte systématique de la protection de l'enfance. Invitez-les à en citer quelques exemples.*

## Module 5 : Prise en compte systématique de la protection de l'enfance

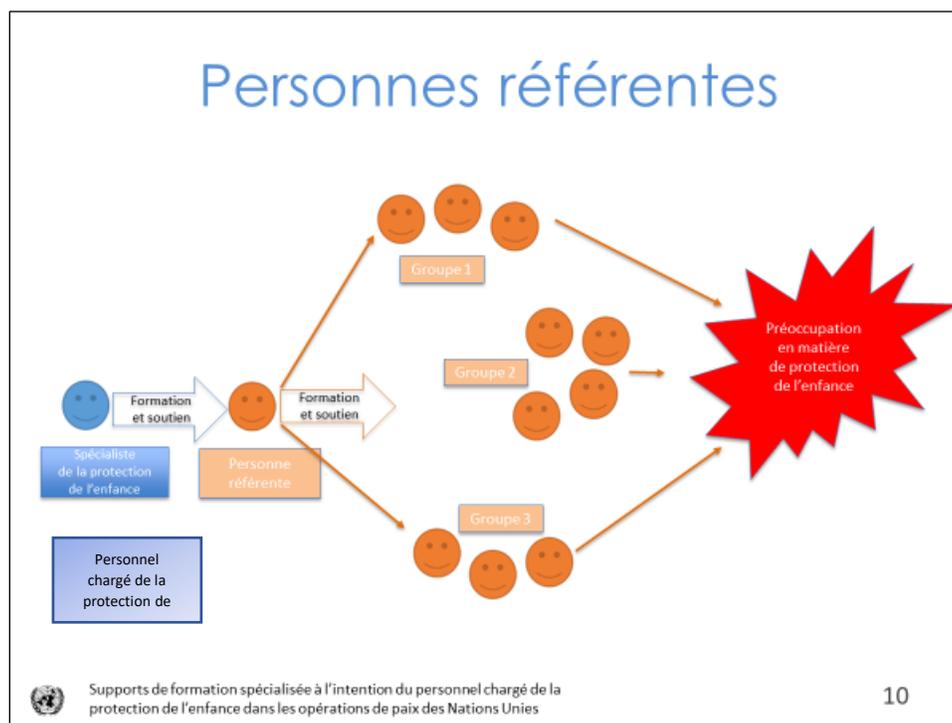
- Les réformes organisationnelles menées en vue de la prise en compte systématique de la protection de l'enfance visent à :
  - Donner au personnel concerné de la mission les moyens de mettre en œuvre des approches adaptées aux enfants.
  - Contribuer à la mémoire institutionnelle de l'organisation en matière de protection de l'enfance (par ex., les lignes directrices spécifiques à une mission sur la protection de l'enfance).
  - Susciter l'adhésion du personnel de la mission au mandat de protection de l'enfance.
- Examinons de plus près trois types de réformes organisationnelles : 1) La désignation de points focaux ; 2) L'élaboration de plans de protection de l'enfance à l'échelle de la mission, 3) L'établissement d'orientations générales relatives à la protection de l'enfance, destinées à la mission.



*Pour faire participer plus activement les membres du groupe, soumettez-leur les questions suivantes :*

- Quelles mesures avez-vous prises pour appliquer ces approches de la prise en compte systématique de la protection de l'enfance (c'est-à-dire, des points focaux, des plans à l'échelle de la mission et documents de politique générale et d'orientation) ?
- Quelle utilité ces stratégies ont-elles pour votre action en faveur de la protection de l'enfance ?

**Diapositive 10 : Personnes référentes**



- Pour mettre en place des personnes référentes pour les questions de protection de l'enfance, il convient de former le personnel chargé de la protection de l'enfance et d'aider un certain nombre de personnes à assumer certaines responsabilités au sein de leurs composantes (par ex., formation, partage d'informations, renforcement des capacités) et à servir d'interface entre le personnel chargé de la protection de l'enfance et leurs pairs. Ces personnes peuvent jouer le rôle d'interface entre leurs collègues et le personnel chargé de la protection de l'enfance. Idéalement, les personnes référentes peuvent également agir en qualité de « défenseurs » des questions de protection de l'enfance au sein de leur composante.
- En vertu du *Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies (2020)* et de la *Politique sur la protection de l'enfance de 2017*, les contingents militaires des Nations Unies doivent nommer des personnes référentes chargées des questions de protection de l'enfance au quartier général de la mission, et au sein des bataillons des Nations Unies et au quartier général de la compagnie. De même, les composantes Police des Nations Unies sont tenues, de par la *Politique sur la protection de l'enfance de 2017*, de désigner un point focal pour ces questions au quartier général de la mission et sur le terrain. Le personnel chargé de la protection

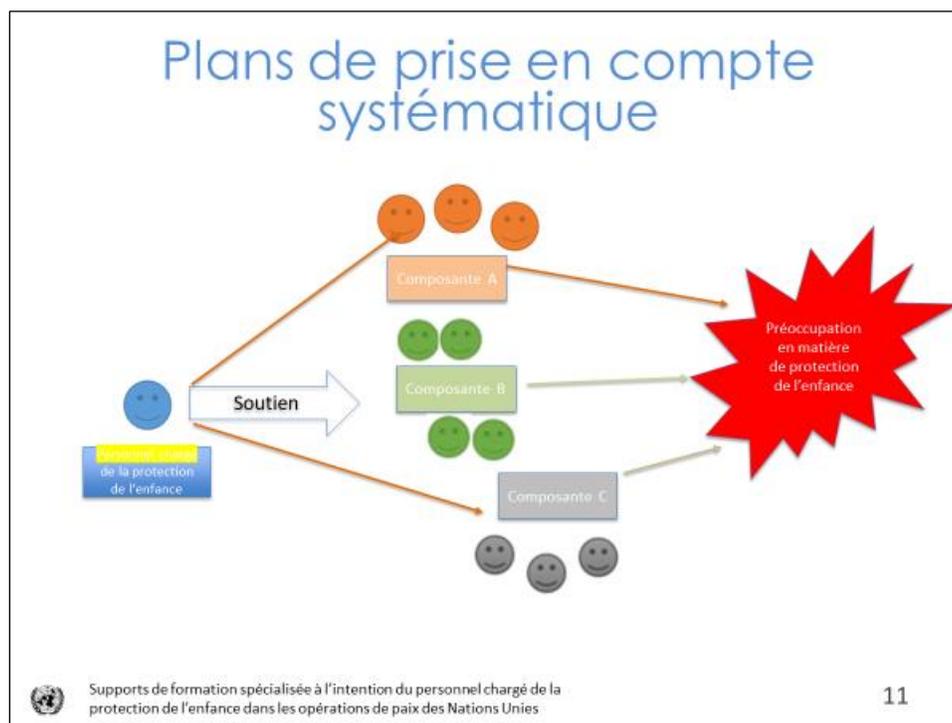
de l'enfance contribue également à la mise en place de point focaux au sein des unités d'observateurs militaires et d'autres sections.

- Ces dispositions nécessitent un accord avec l'unité concernée, un mandat clair et une communication régulière entre l'équipe de la protection de l'enfance et le ou les points focaux désignés.



*On trouvera des exemples de mandat de personnes référentes pour les questions de protection de l'enfance au sein des composantes de la mission à l'annexe 4 du Manuel.*

### Diapositive 11 : Plans de prise en compte systématique



- Lors de l'élaboration de plans à l'échelle de la mission, le personnel chargé de la protection de l'enfance doit encourager et aider les autres composantes de la mission à collaborer sur les questions de protection de l'enfance. Les plans peuvent s'articuler autour de questions générales ou thématiques relatives à la protection de l'enfance (par ex., la lutte contre l'impunité des auteurs de

violations graves commises contre des enfants ou la prévention des attaques contre les écoles par les parties au conflit).

- Aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de prise en compte systématique, le personnel chargé de la protection de l'enfance doit convenir avec les composantes pertinentes de la mission, en groupe ou bilatéralement, des objectifs, des actions précises que chaque partenaire est disposé à entreprendre, du soutien que l'équipe chargée de la protection de l'enfance doit apporter et des méthodes de suivi et d'évaluation des progrès.



*Pour des exemples de plans de prise en compte systématique, vous pouvez vous référer au tableau 3 de la section 3.4.2 du Manuel, qui présente un plan de prise en compte systématique visant à traiter d'une question liée à la protection de l'enfance (comme par exemple, la détention d'enfants par la police nationale pour leur association avérée ou présumée avec des forces ou des groupes armés) ; et l'annexe 5 qui propose des lignes directrices et un modèle pour définir un plan de mise en œuvre à l'échelle de la mission de la Politique de protection de l'enfance de 2017 afin d'aborder diverses préoccupations en la matière dans la zone de mission.*

## Diapositive 12 : Plans à l'échelle de la mission et documents de politique générale et d'orientation



- La rédaction de documents de politique générale ou d'orientation pour les missions constitue l'un des moyens les plus durables de provoquer un changement organisationnel.



Invitez les participantes et participants à citer des exemples de documents de politique générale ou d'orientation propres à leur mission.

- Voici quelques réponses possibles :
  - Directives** : par ex., les directives du commandant de la force sur la protection des enfants (voir le *Manuel*, annexe 5a, Exemple de directive du commandant de la force sur la protection de l'enfance).
  - Instructions permanentes** : par ex., les instructions permanentes sur la protection de l'enfance à l'intention de la police des Nations Unies ou des observateurs militaires des Nations Unies, qui contiennent des modèles de

rapport et des orientations concernant les filières de remontée de l'information et les procédures d'aiguillage (ainsi qu'une liste de contacts mise à jour).

- **Mandats** : par ex., l'obligation de prévoir la désignation de personnes référentes chargées des questions de protection de l'enfance dans les mandats des missions conjointes de protection ou de défense des droits de l'homme.
- **Lignes directrices** : par ex., sur la conduite à adopter lors d'échanges avec des enfants et sur la prévention de toutes les formes d'exploitation et de travail des enfants.
- Pour l'établissement de documents de politique générale ou d'orientation à l'intention des missions, il convient de s'inspirer des normes et des règles internationales relatives aux droits de l'enfant, ainsi que d'éléments de la *Politique sur la protection de l'enfance* de 2017, et de les appliquer au contexte spécifique de la mission. Vous devez travailler avec la ou les composantes de la mission concernées sur le contenu et le langage appropriés pendant le processus d'adoption ou d'approbation des politiques et des orientations. Les responsables de la mission ou le chef de la composante concernée sont chargés de diffuser ces politiques et d'en assurer la mise en œuvre.



*Notez que l'annexe 5 du Manuel contient des exemples de directives relatives à la protection des enfants.*

### Activité 5.2

Exercice de groupe : Plan de prise en compte systématique

**Diapositive 13 : Exercice de groupe : plan de prise en compte systématique**

## Exercice de groupe : plan de prise en compte systématique

**Tâches :**

1. Recensez un problème de protection de l'enfance dans votre zone de mission
2. Préparez un plan de prise en compte systématique :
  - Quelles composantes de la mission allez-vous choisir comme partenaires ?
  - Quelles actions doivent-elles entreprendre ?
  - De quel soutien ont-elles besoin de la part du (de la) spécialiste de la protection de l'enfance ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 13



*Les participantes et participants examineront les options à présenter aux autres composantes de la mission pour les impliquer dans la protection de l'enfance.*

**DURÉE :** 40 minutes

**INSTRUCTIONS :**

- Former des groupes de 4-5 personnes.
- Distribuez-leur le feuillet d'information et invitez-les à préparer en 20 minutes un court plan de prise en compte systématique. Notez que le feuillet d'information inclut également un modèle de plan en guise de référence.
  - Feuillet d'information : Élaboration d'un plan de prise en compte systématique
- Ensuite, demandez à chaque groupe d'exposer ses principaux résultats et les leçons qu'il a tirées de cet exercice.



*Lors du débriefing, soulignez l'éventail des options qui ont été élaborées par chaque groupe et insistez sur la multitude de manières différentes d'élaborer un plan en fonction du public, du contexte et de la question de protection de l'enfance concernée.*

#### **Diapositive 14 : Points à retenir**

### Points à retenir

- Tirez parti des contacts que la Section de la protection de l'enfance entretient avec la direction de la mission pour la sensibilisation
- Adaptez vos formations sur la protection de l'enfance en fonction du public et demandez toujours aux participants de vous faire part de leurs commentaires
- Élaborez des solutions propres à permettre à vos collègues d'autres composantes de la mission de soutenir l'action en faveur de la protection de l'enfance
- Établissez des documents de politique générale ou d'orientation pour faire évoluer à long terme l'approche de votre mission en matière de protection de l'enfance

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

14



*Passez en revue ces points à retenir.*

## Activités

Des informations supplémentaires relatives à chaque activité figurent dans un document séparé. Il s'agit :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 5.2	Élaboration d'un plan de prise en compte systématique	Feuillet d'information